



Genève, le 30 juin 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

Violences domestiques: les chiffres 2021 amorcent une baisse

En 2021, les infractions pénales pour violences domestiques ont diminué de 10% à Genève par rapport à 2020. Cependant, la part des violences domestiques dans l'ensemble des infractions pour violences continue d'augmenter et représente désormais la moitié de ces dernières. Les femmes en demeurent majoritairement les victimes directes (82%). Sur les six homicides commis en 2021 à Genève, quatre relèvent de la sphère domestique.

Pour la onzième année consécutive, l'Observatoire des violences domestiques présente les résultats du réseau de prise en charge des personnes concernées par les violences domestiques. Ces résultats, qui sont issus de la collaboration de quatorze entités (institutions privées et étatiques) sont, en outre, complétés par les statistiques policières.

En 2021, les infractions pénales pour violences domestiques à Genève sont au nombre de 1698, en baisse de 10% par rapport à 2020. La part des violences domestiques dans l'ensemble des infractions pour violences continue cependant d'augmenter dans le canton, passant de 48,1% en 2020 à 50,1% en 2021. Les violences domestiques représentent désormais la moitié de l'ensemble des infractions pour violences commises à Genève (3390 infractions). De plus, sur les six homicides commis en 2021 à Genève, quatre relèvent de la sphère domestique.

Réquisitions en baisse

En 2021, la police cantonale a répondu à 686 réquisitions pour violences domestiques, un chiffre en baisse de 6% par rapport à 2020. Dans ce contexte, 80 mesures d'éloignement ont été prononcées à l'encontre de personnes ayant commis des violences domestiques, pour un total de 920 jours d'éloignement.

Rôle et sexe des personnes

Parmi la population majeure, la répartition femmes-hommes diffère selon le rôle: 82% des victimes directes sont des femmes et 73% des auteurs sont des hommes. Parmi la population mineure, 61% sont des victimes directes, dont 55% de filles et 45% de garçons.

Feuille de route pour l'hébergement

La mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'hébergement d'urgence et de suite à

destination des personnes majeures victimes ou auteurs de violences domestiques est en route.

En 2019, la commission consultative sur les violences domestiques avait adressé au Conseil d'Etat un rapport sur cette problématique, formulant douze recommandations. Sous l'égide du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), un groupe de travail interdépartemental a élaboré des propositions validées ce mercredi par le Conseil d'Etat, parmi lesquelles:

- assurer un financement pérenne des foyers d'hébergement concernés;
- mettre en place un dispositif efficient de gestion des places vacantes;
- collaborer avec les Fondations immobilières de droit public (FIDP) afin de mettre à disposition des logements-relais et de faciliter l'accès à des logements pérennes pour les victimes de violences domestiques.

Nouvelle prestation ambulatoire

En 2021, dans le contexte de la crise COVID, l'association Foyer Arabelle, en partenariat avec le BPEV et avec le soutien financier de l'Etat, a développé un service externe de soutien (SES). Il s'agit d'une prestation ambulatoire destinée aux victimes de violences qui ne peuvent pas être prises en charge en foyer d'urgence par manque de place et qui sont hébergées à l'hôtel ou chez des proches.

Le SES oriente les personnes concernées vers les services compétents (aide psychosociale, aide juridique et financière) et les accompagne dans leurs démarches. Il veille également au bien-être des enfants. Le premier bilan de cette prestation s'est avéré positif. Elle sera prolongée.

Sensibilisation de longue date

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) est l'organisme chargé de la coordination des actions en matière de lutte contre les violences domestiques. Depuis 2010, il a développé une campagne de sensibilisation aux violences domestiques auprès de la population genevoise, avec une ligne téléphonique unique dédiée aux violences domestiques (0840 110 110).

La publication *La violence domestique en chiffres, année 2021* est disponible en ligne.

Contacts médias:

- Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 022 327 98 21 / 076 527 73 17 ou 022 327 98 07 / 079 416 84 10.
- Mme Emilie Flamand, directrice ad interim du bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences, DF, T. 022 388 74 50.